

Département des Études Juridiques

**DECISION N° 41 DU 8 FÉVRIER 2021
MODIFIANT LA DÉCISION N° 53 DU 01 JUILLET 2020 PORTANT DELEGATION DE
SIGNATURE AU SEIN DE L'ÉTABLISSEMENT NATIONAL DES INVALIDES DE LA
MARINE**

La directrice de l'Établissement national des invalides de la marine,

- Vu la décision Enim n°48 du 30 avril 2020 portant organisation de l'Établissement national des invalides de la marine modifiée,
- Vu la décision Enim n°53 du 01 juillet 2020 portant délégation de signature au sein de l'établissement modifiée en particulier par la décision n°56 du 14 septembre 2020 et en dernier lieu par la décision n°67 du 24 décembre 2020 ;

DECIDE :

Article 1^{er} :

Après l'alinéa 4 de l'article 18 de la décision n° 53 du 01 juillet 2020 susvisée, le paragraphe suivant est ajouté : « - *Mme Véronique LEGRAND, responsable du pôle Prestations espèces du département des politiques sociales maritimes de santé sur le site de Lorient dans la limite de ses attributions citées au chapitre 5.1.2 de la décision n° 48 du 30/04/2020 portant organisation de l'Enim,*».

Article 2 :

La présente décision, qui sera publiée sur le site internet de l'établissement : <http://www.enim.eu>, prend effet le jour de sa publication.

SIGNE

**La directrice de l'Établissement national des
invalides de la marine**

Malika ANGER